

REUNION DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE



QUESTIONS SUR LE BILAN DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ER/EP ET DE LA MAINTENANCE EP 2023

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ER/EP 2024

Présenté Yannick Hoarau



Renforcements des réseaux

✓ Situation 2023

- 22 opérations commandées pour 1 832 300 € TTC (22 renforcements, dont 8 coup/coup)

✓ Perspectives 2024

- 58 dossiers renforcement en instance



Rôle des délégués :

Signaler au SIEEEN les problèmes de chute de tension, de coupure, de vétusté d'ouvrage ou de problème d'élagage dont ils ont connaissance au sein de leur commune.

Sécurisation des réseaux

✓ Situation 2023

- 35 opérations commandées dont 16 réceptionnées pour 2 033 000 € TTC

✓ Perspectives 2024

- 109 dossiers réseaux vétustes en instance.
- Besoins soutenus alors que les dotations financières (Facé S) demeurent insuffisantes, renouvellement de la convention réseaux vétustes ENEDIS/SIEEEN complété par un effort conséquent d'autofinancement du SIEEEN.



Dissimulation de réseaux

✓ Situation 2023

- 22 opérations commandées pour 1 299 000 € TTC

✓ Perspectives 2024

- 43 dossiers présentés par les communes, 35 en zone rurale et 8 en zone urbaine
- 10 opérations pourront être financées au titre du programme 2024.
- Transmission du classement aux collectivités retenues dès cette fin d'année.
- Inscription au budget primitif 2024 par la commune.



Raccordements

✓ Situation 2023

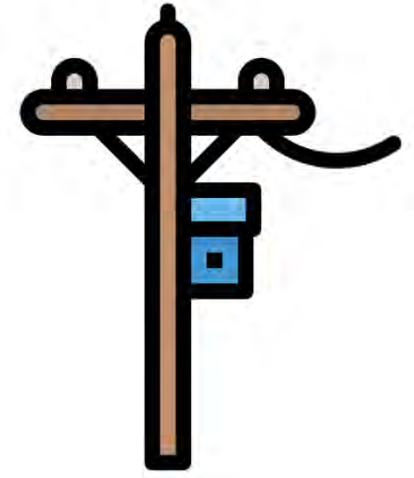
- 30 opérations commandées pour 849 989€ TTC dont 16 réceptionnées.

✓ Perspectives 2024

- Au regard des projets communaux et intercommunaux dont a été saisi le SIEEEN et des certificats d'urbanisme et permis de construire transmis par la DDT, l'activité travaux 2024 devrait être identique par rapport à l'année 2023.



Travaux connexes de télécommunication



✓ Principe :

L'article L 2224.35 du CGCT impose à Orange de réaliser la mise en souterrain de ses ouvrages en coordination avec l'enfouissement des réseaux d'électricité dès lors qu'il existe un support commun.

✓ Situation 2023 :

- 25 opérations commandées pour 523 000€ dont 4 réceptionnées.



Réseaux d'éclairage public

- ✓ Mise en œuvre de la compétence éclairage public en application des nouveaux statuts

Au 03/09/2023, **299** communes et 4 communautés de communes, ainsi que le conseil départemental ont transféré l'exercice de la compétence.

Les techniciens du service électricité se tiennent à la disposition des municipalités qui restent en prestations de services pour leur apporter toutes les précisions utiles sur le transfert de compétence.



Travaux neufs d'éclairage public

✓ Situation 2023 au 01/09/2023

- **138 opérations d'éclairage public en transfert de compétence commandées** à ce jour pour un montant de travaux de 5 323 850 € TTC.
- **42 candélabres accidentés** commandés à ce jour pour 154 000 € TTC.
- **8 opérations d'éclairage public en prestation de service** commandés à ce jour pour un montant 224 000 € TTC



Travaux neufs d'éclairage public

Programme Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL TR 2-3)

- Rénovation de 5363 luminaires 12 communes concernées par ce déploiement avec un financement à hauteur de 80 % pour les communes.
- ✓ **Perspectives 2024**
- ✓ Fonds vert Tr1 1900 luminaires à rénover 15 communes concernées avec un financement à hauteur de 80%
- ✓ Poursuivre et si possible finaliser la suppression des luminaires énergivores.

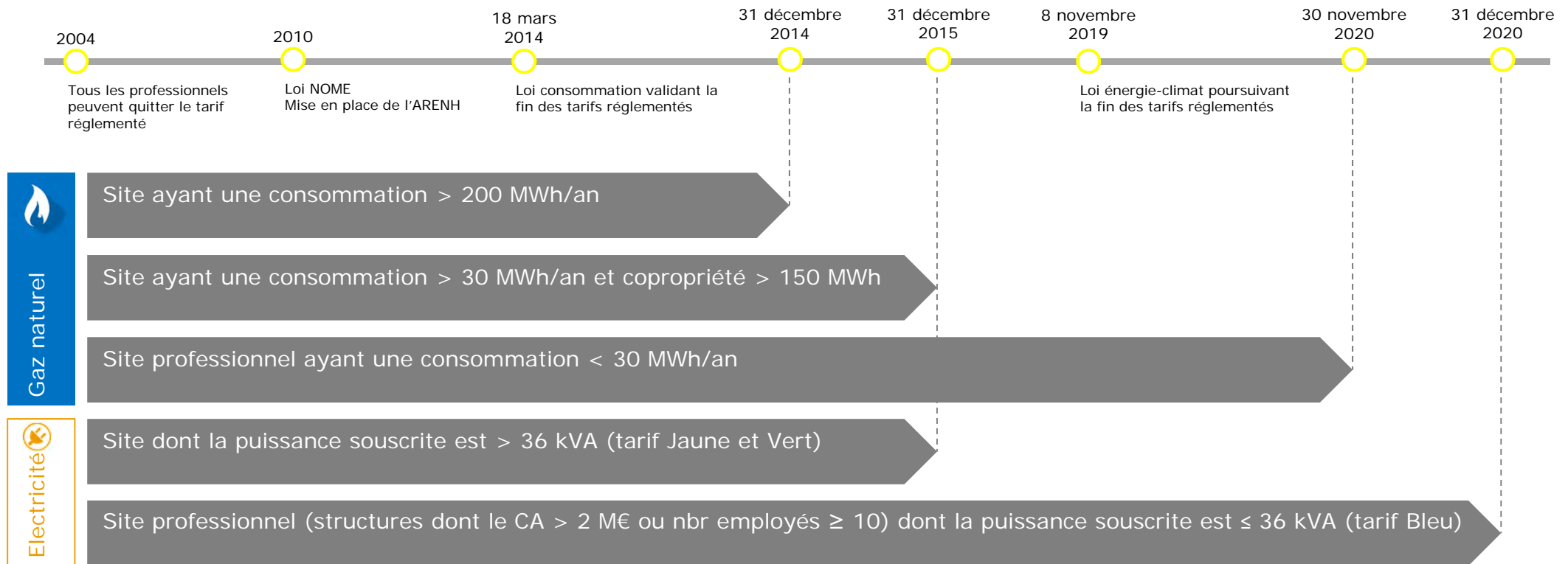



NOUVEAU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

Présenté par Jérémie Fourage
Christine Godard



Calendrier de disparition des tarifs réglementés de vente d'énergies pour les collectivités



 Les collectivités n'ont plus accès (1) aux tarifs réglementés de gaz naturel depuis le 31 novembre 2020 et (2) aux tarifs d'électricité, si elles emploient au moins 10 salariés ou si leurs recettes sont supérieures à 2 M€, depuis le 31 décembre 2020 (depuis le 31/12/2015 pour les Ps > 36 kVA).





Adhérez au groupement d'achat d'énergies

des huit Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne-Franche-Comté



Le groupement permet à ses membres de :

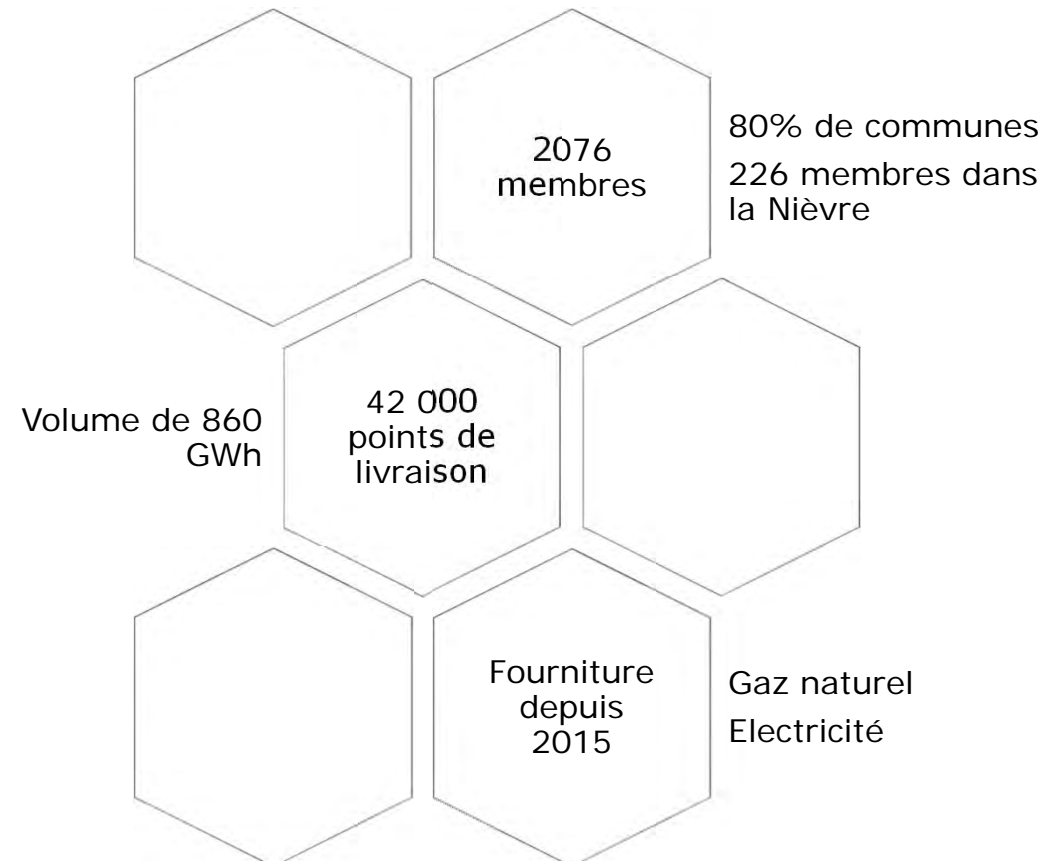
- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente



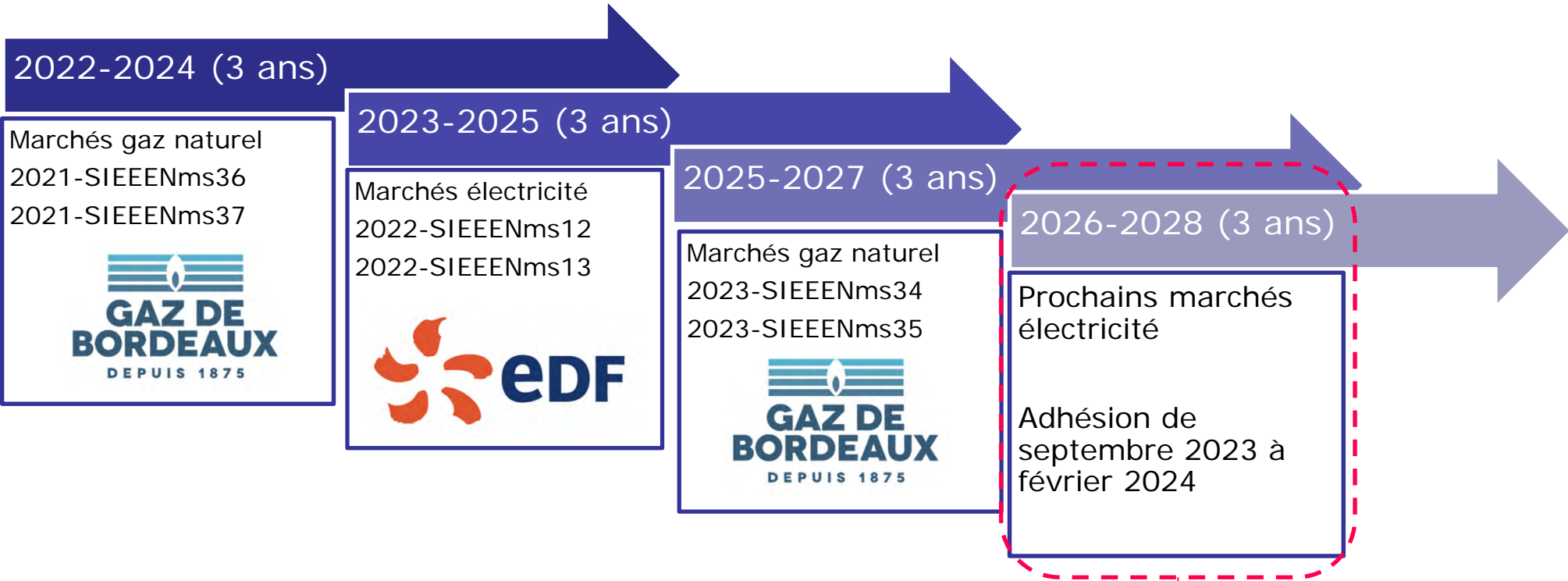
LES + DE CE GROUPEMENT ?

BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES RELATIVES
AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ACQUISES PAR LES SYNDICATS
D'ÉNERGIES ET DES SERVICES ASSOCIÉS :

- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix



Les marchés de fourniture du groupement



Création d'un nouveau groupement de commandes.

Bascule des membres du groupement actuel et nouvelles adhésions avant le 29/02/2024.

POINT DE SITUATION SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

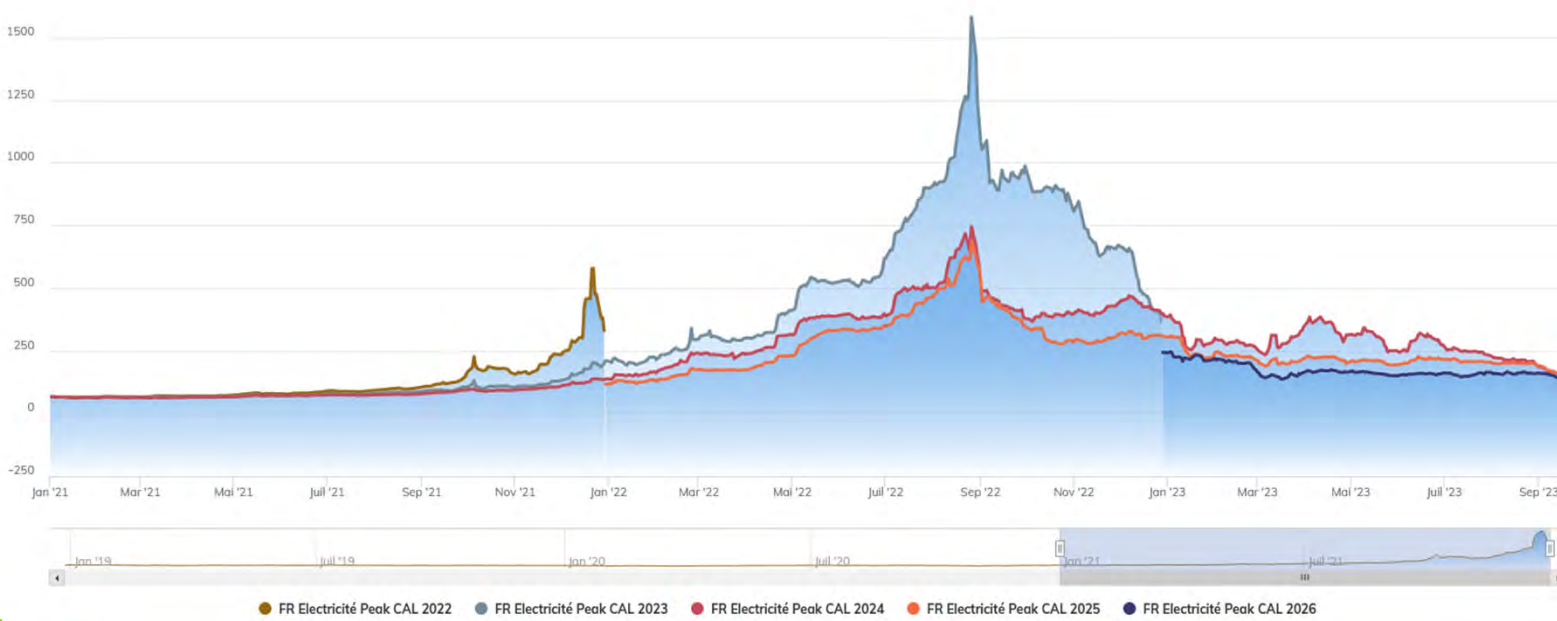
Présenté par Jérémie Fourage
Christine Godard



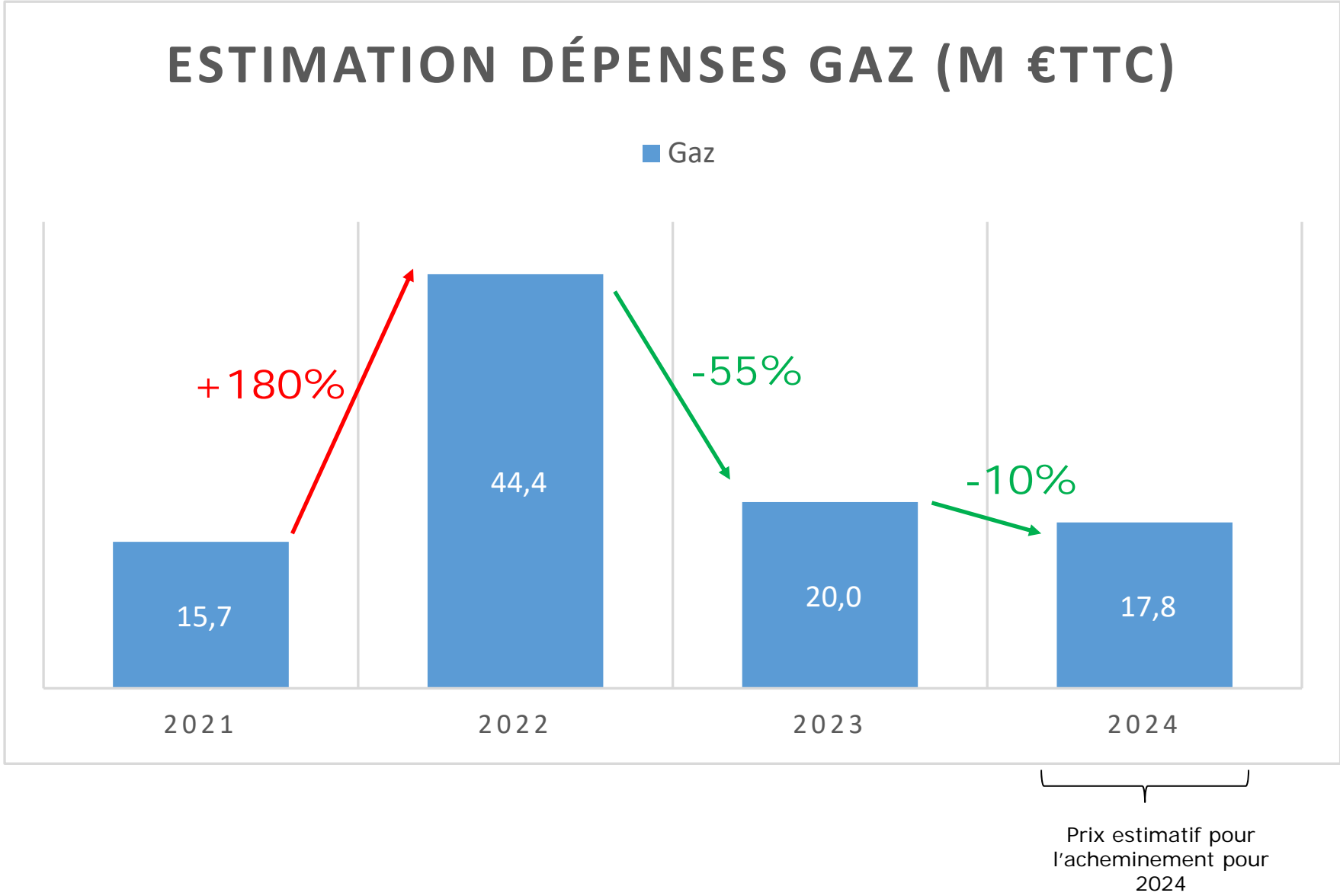
Les marchés de gros du gaz naturel



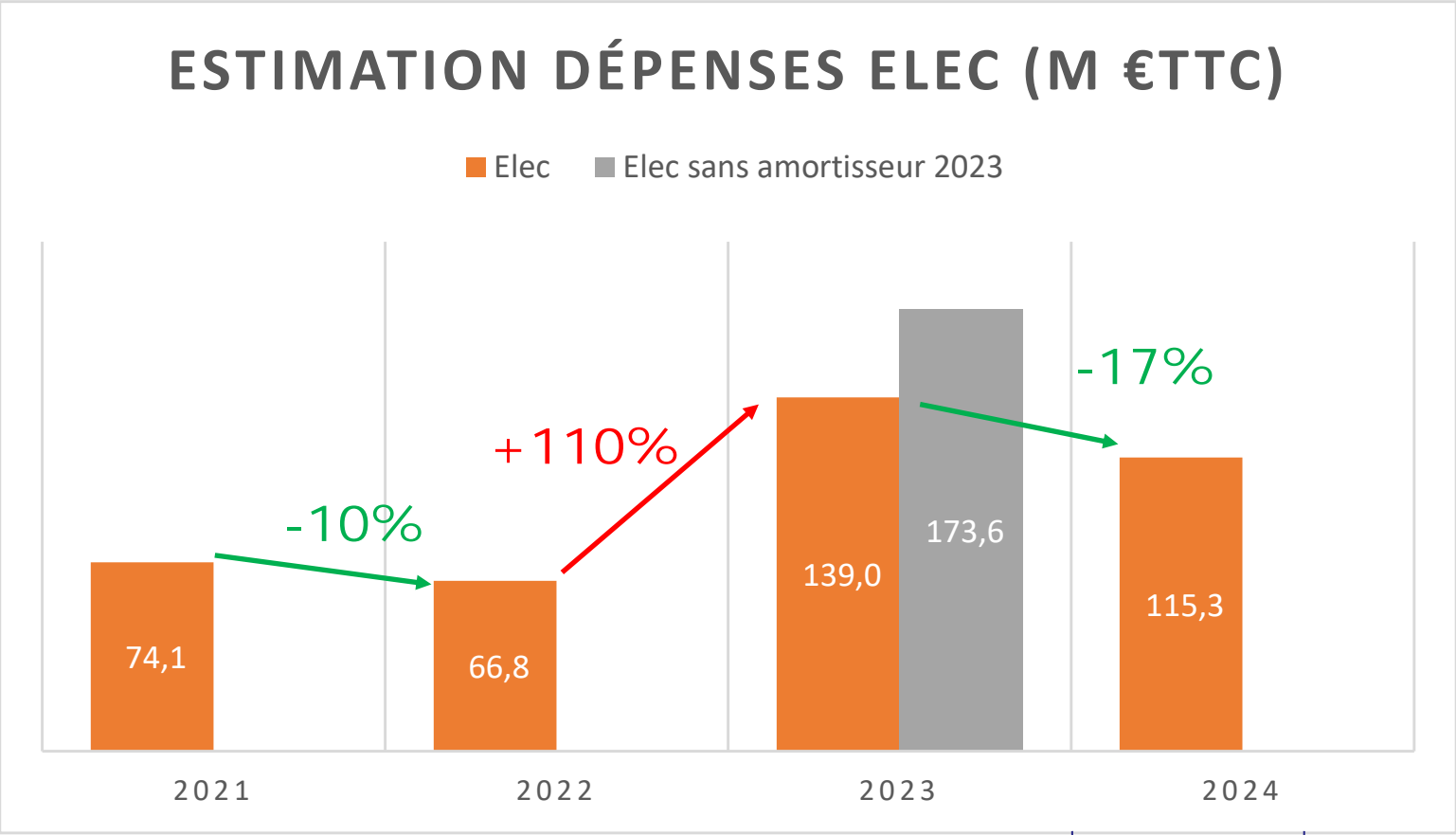
Les marchés de gros de l'électricité



Evolution des prix du gaz naturel



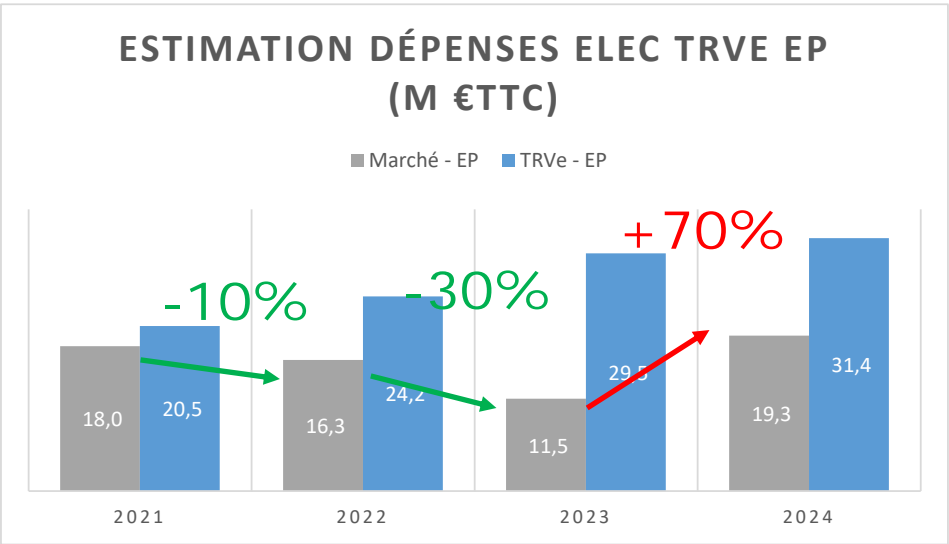
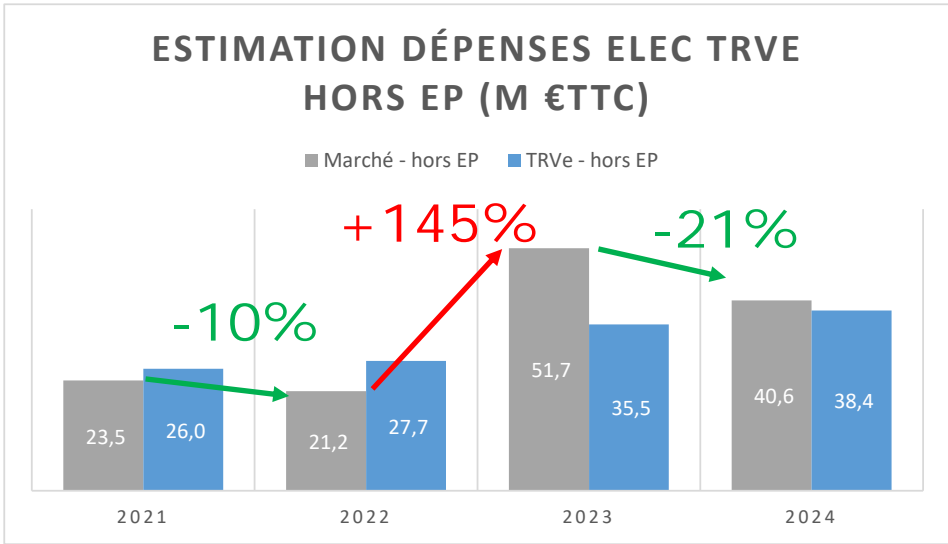
Evolution des prix de l'électricité



Prix estimatif pour l'acheminement pour 2024 et fourniture selon prise de positions à date (90%)



Evolution des prix de l'électricité – point TRVe



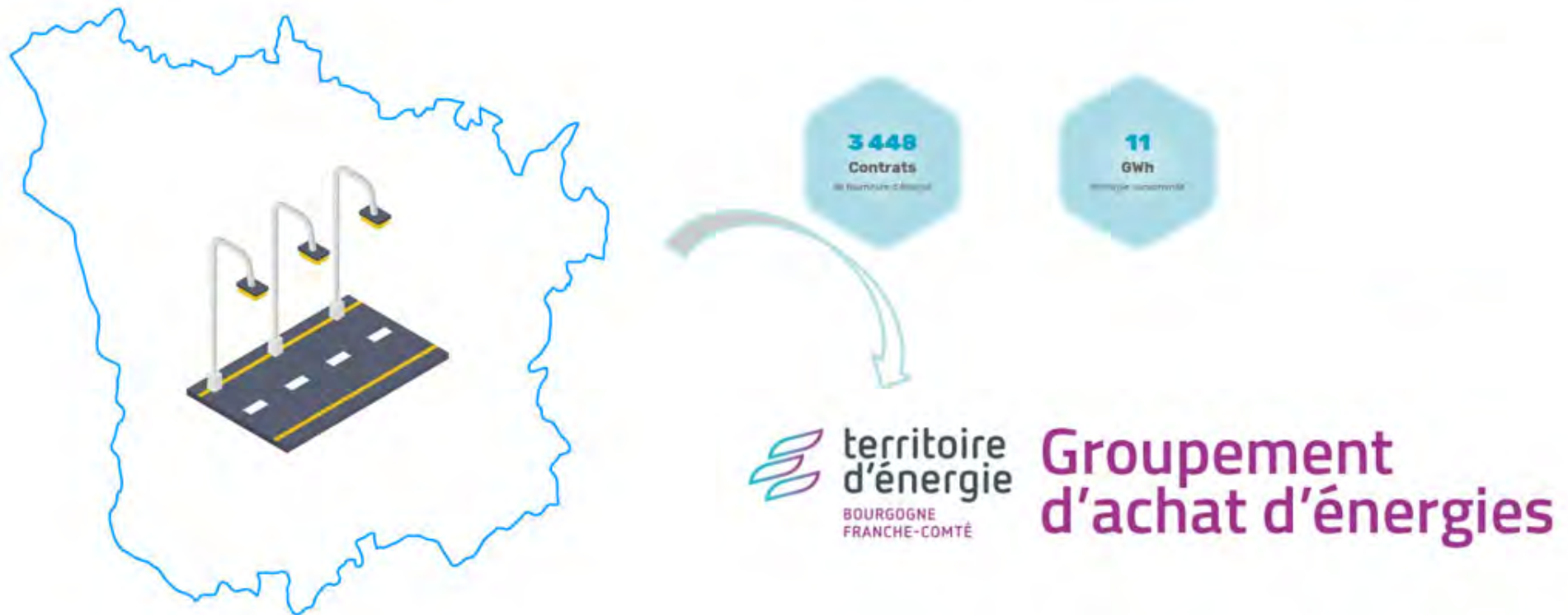
En 2022, le groupement a aidé les membres éligibles dans leur retour au TRVe pour 2023

Note : Prix de marché estimatif pour 2024 & estimation tarif réglementé 2024 de +10% par rapport aux tarifs d'août 2023 suite estimation Commission de Régulation de l'Énergie.



Transfert compétence EP

Des tarifs de fourniture d'électricité maîtrisés en 2023



Près de 1 600 000 € de dépenses évitées (hors rétrocession ARENH) pour les collectivités en transfert de compétence éclairage public en 2023 par rapport au tarif réglementé.

Avec la généralisation des compteurs Linky communicants, le SIEEEN détecte les puissances mesurées et vérifie si elles sont en adéquation avec les puissances souscrites afin de procéder aux optimisations éventuelles. En 2023, 92% du parc d'éclairage public est équipé d'un compteur Linky communicant. Les opérations d'optimisations permettront d'éviter en 2023 une dépense de 126 000 € pour les collectivités.



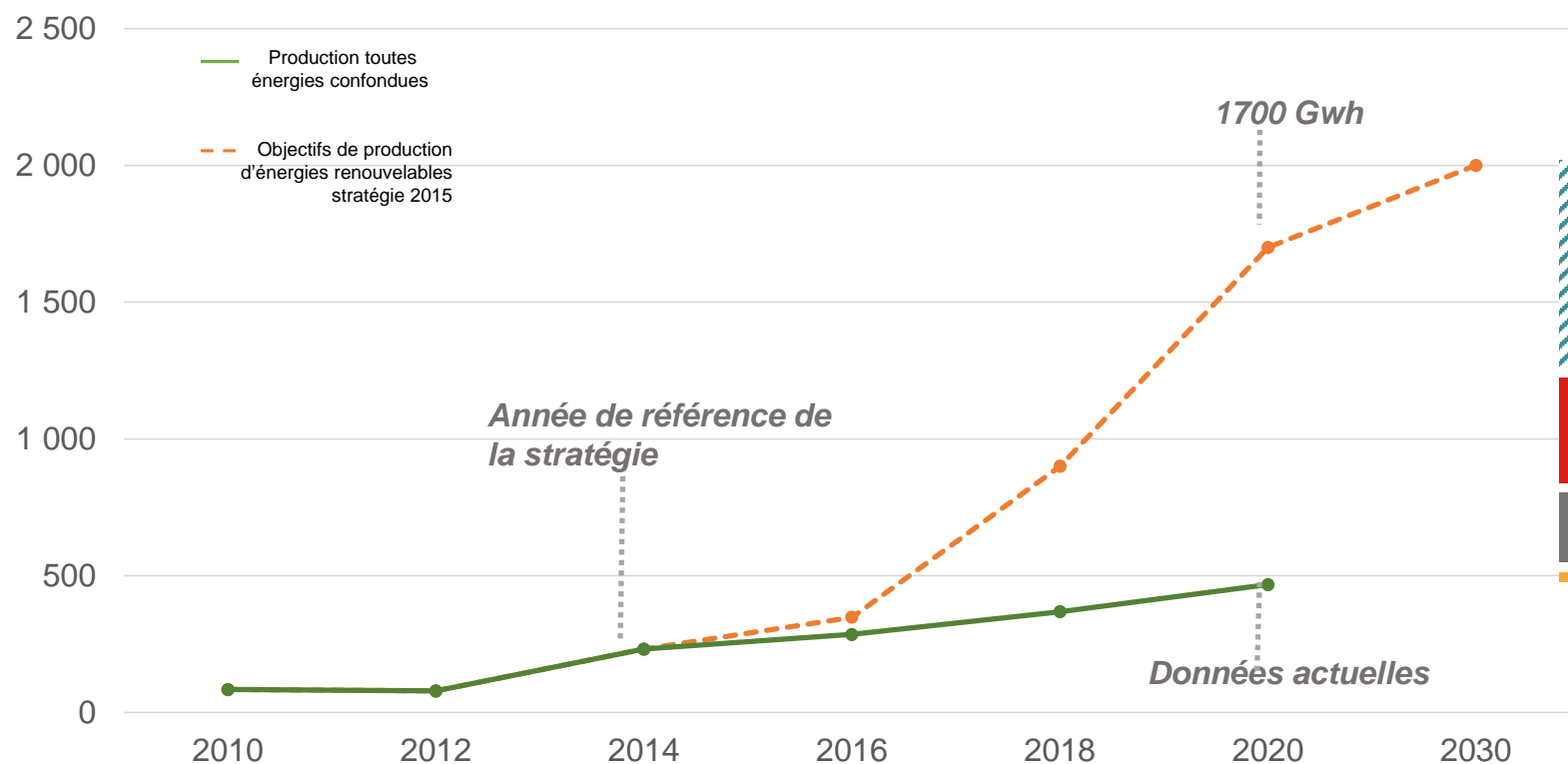
L'accompagnement sur le territoire du développement des énergies renouvelables

Présenté par Jérémie FOURAGE
Christine Godard



Potentiel photovoltaïque

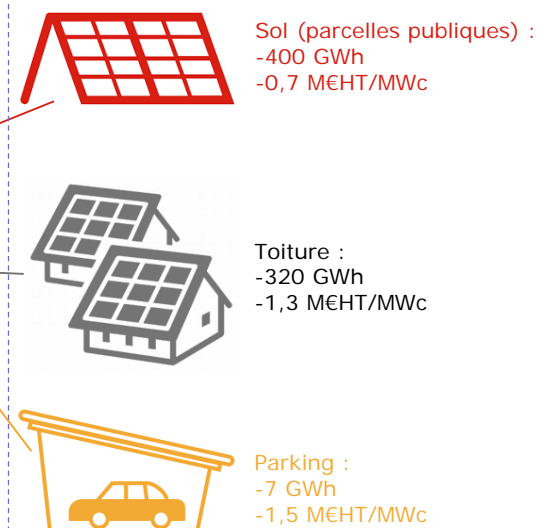
Evolution et projection de la production d'énergies renouvelables (2010-2030) GWh



Autres sources

Photovoltaïque au sol sur des parcelles privées, éolien, bois énergie, géothermie, méthanisation, etc.

Potentiel photovoltaïque



Note : les coûts annoncés ne prennent pas en compte le coût de la dette. A titre d'information un projet ayant recours à 80% de dette sur 20 ans à un taux de 4% augmente le coût du projet de +20%. L'étude de potentiel photovoltaïque à été réalisée par le SIEEEN.



Montages possibles pour les collectivités



PROJETS INDIVIDUELS

- Équipement à l'échelle d'un bâtiment ou d'un poste de consommation (toiture solaire, chaudière individuelle, etc).
- Généralement mis en œuvre par l'usager ou propriétaire lui-même (collectivité locale comprise), qui investit seul et contractualise directement auprès d'un fournisseur ou d'un artisan.
- Les principales EnR concernées sont les PAC, les poêles à granulés, les chaudières bois, les installations photovoltaïques en toiture...
- Investissement < 50 000 €.



PROJETS DE PETITE TAILLE

- Grappe d'installations photovoltaïques sur plusieurs sites, microcentrales hydroélectriques, réseau de chaleur de petite taille, etc.
- Nécessitent généralement des moyens mutualisés, et peuvent être portés par une collectivité locale seule, un syndicat d'énergie, un opérateur professionnel local (possiblement « citoyen ») ou non, un regroupement d'utilisateurs (dont une collectivité locale)
- Impliquent plus rarement des opérateurs d'envergure nationale.
- Investissement de 50 000 € à 1 M€

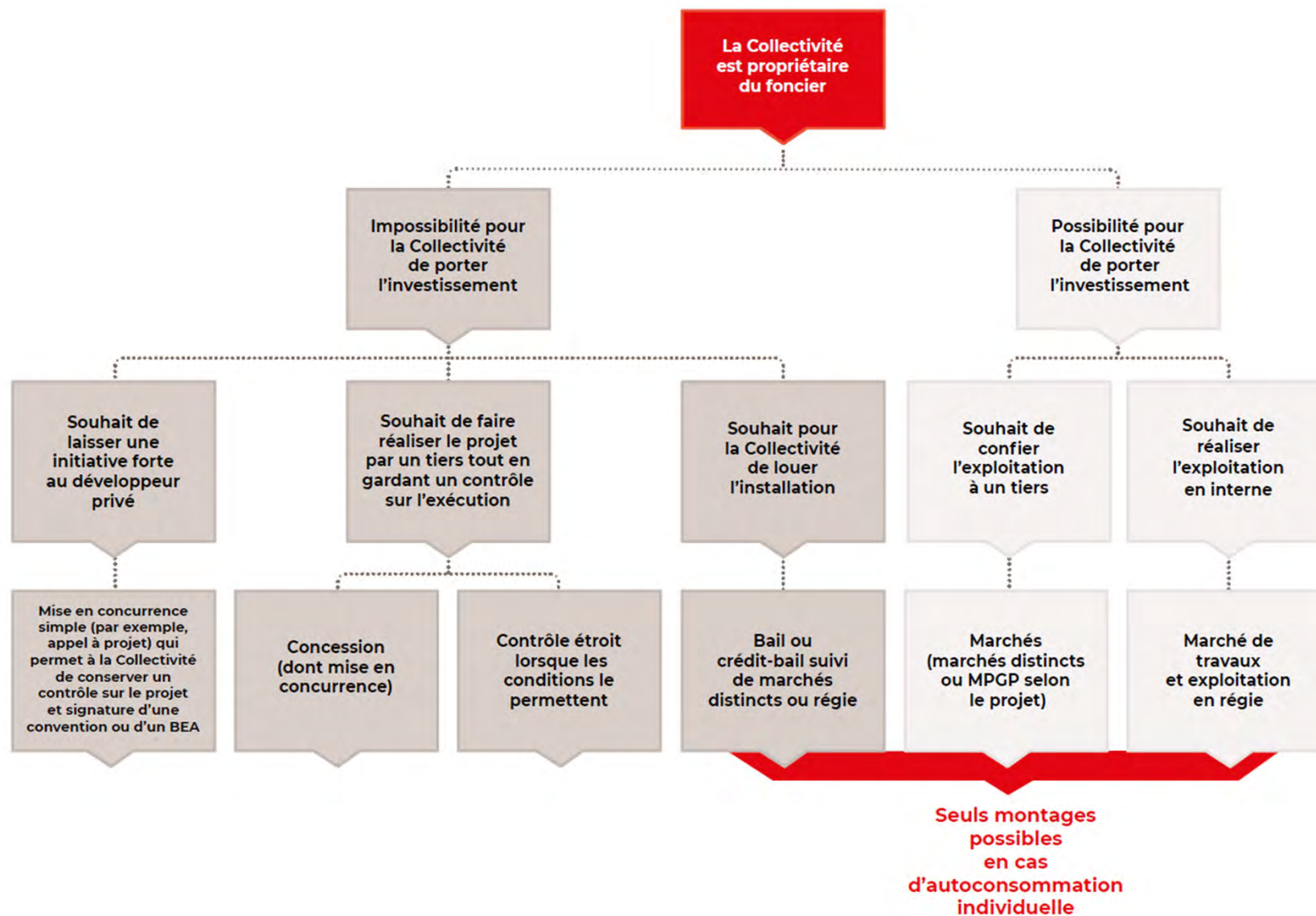


PROJETS D'ENVERGURE

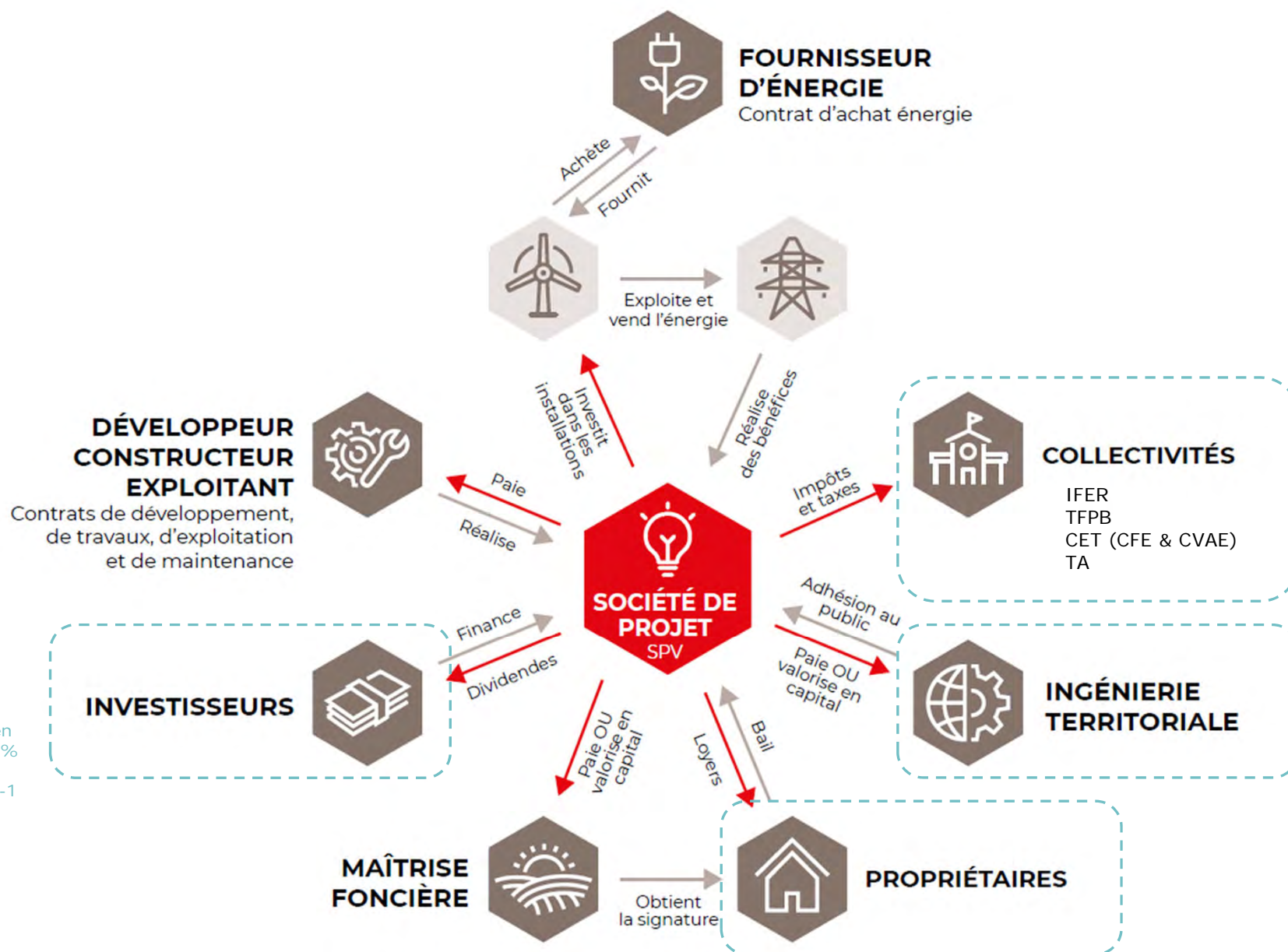
- Parcs éoliens, méthaniseurs collectifs, installations solaires au sol sur plusieurs hectares, dont la capacité de production correspond à une part significative des consommations du territoire d'une commune voire d'une intercommunalité
- Impliquent des risques et des moyens importants mais un potentiel de retombées économiques élevé.
- Sont généralement portés par des opérateurs énergétiques d'envergure nationale voire internationale, qui louent les surfaces nécessaires à l'exploitation, et pilotent l'ensemble du projet à l'aide de capitaux et moyens essentiellement extérieurs au territoire.
- Investissement de 1 M€ à 50 M€



Montages possibles pour les collectivités



Prise de participation dans les sociétés de projet



Implication de la collectivité dans les décisions stratégiques liées au développement et à l'exploitation des centrales.

Attention les collectivités sont limitées en participation au capital des sociétés à 15 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget (Article L2253-1 du CGCT).



L'accompagnement – Le SIEEEN



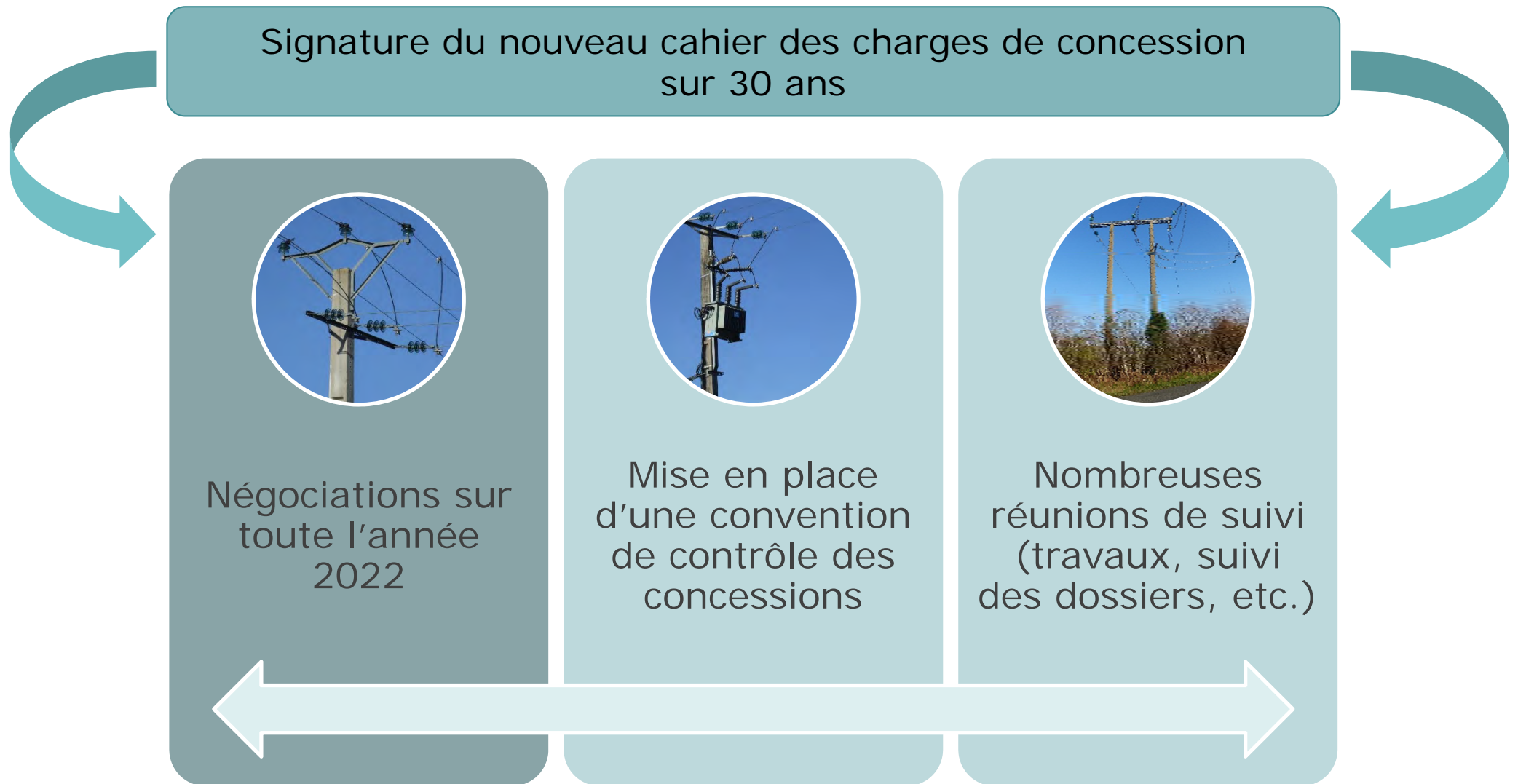
CONTRÔLE DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

BORNES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

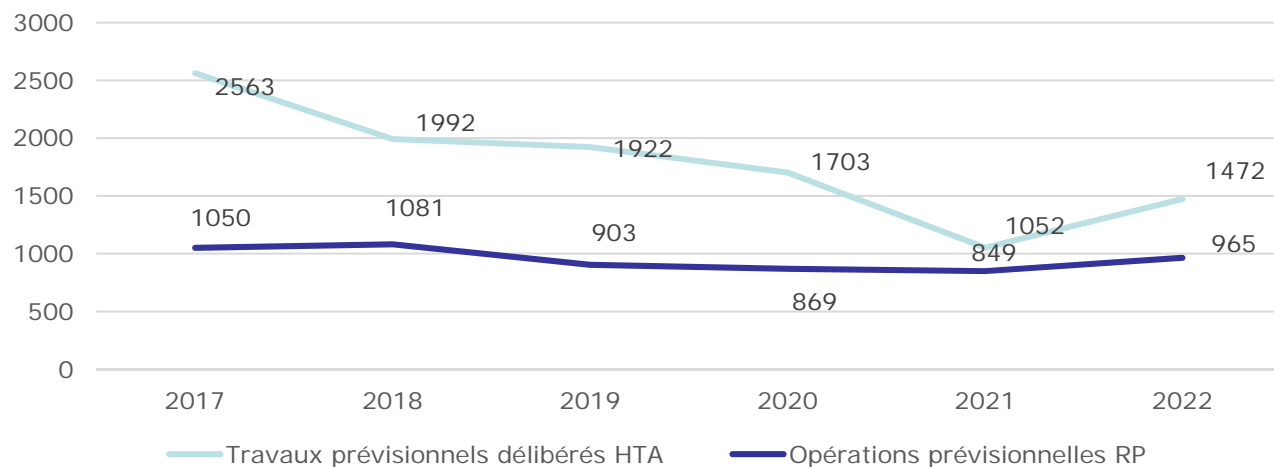
Présenté par Manon Signoret



Contrôle de la concession de distribution d'électricité

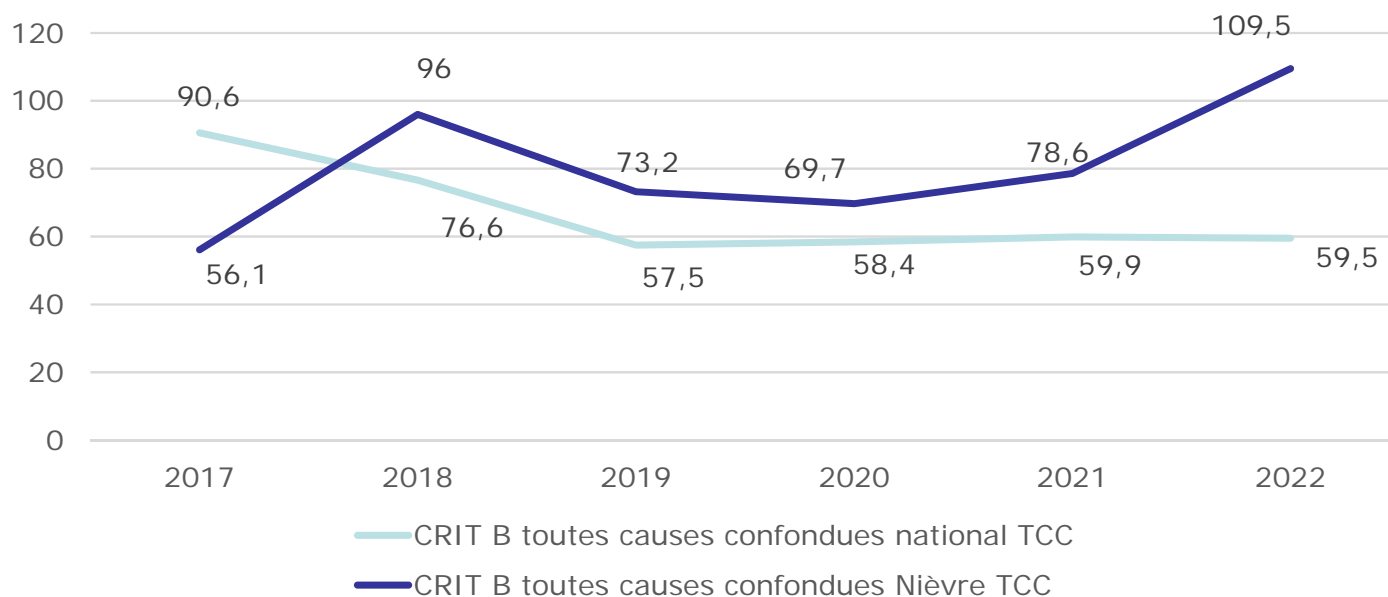


Contrôle de la concession de distribution d'électricité



Investissements délibérés et opérations RP sur le réseau HTA (en k€)

Comparaison temps de coupures national avec le temps de coupures Nièvre



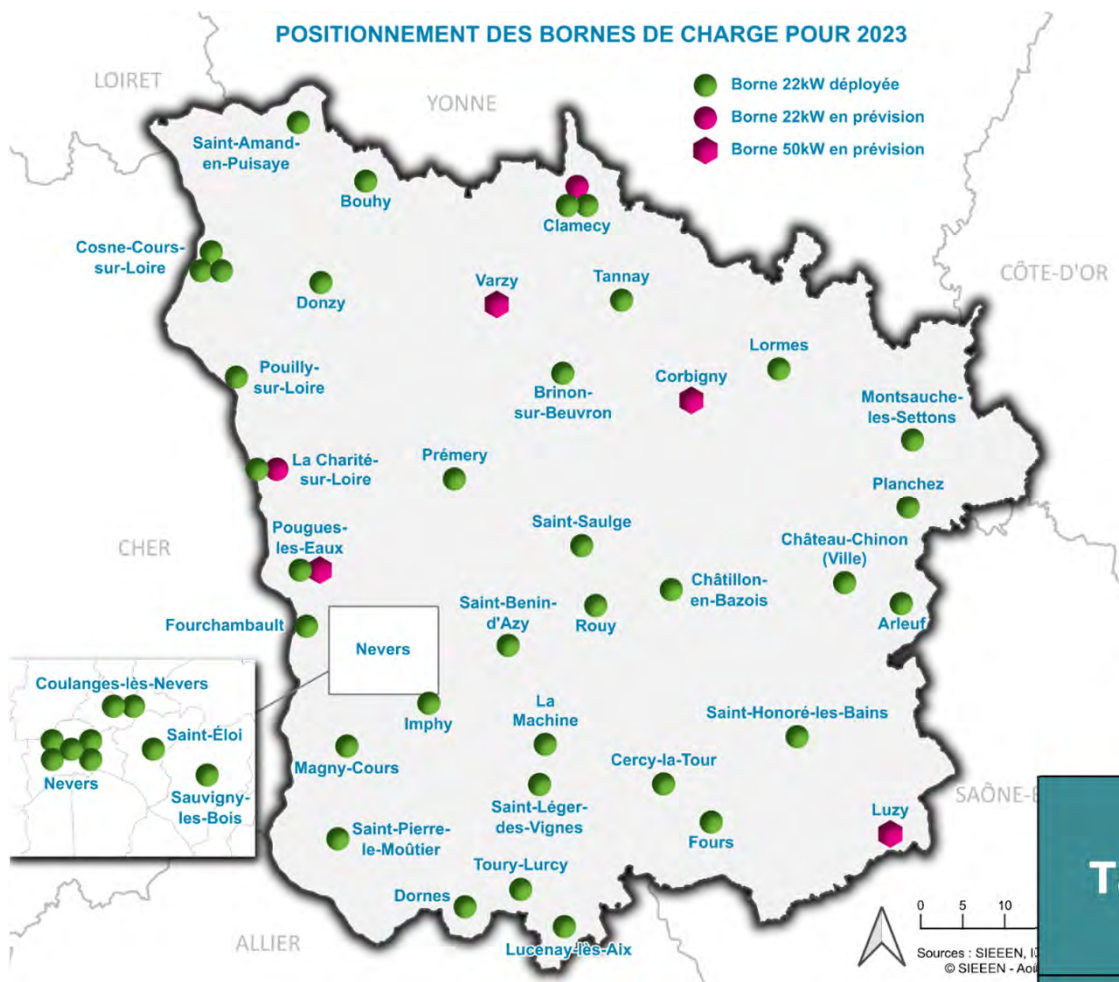
Contrôle de la concession de distribution d'électricité

Le critère B est un indicateur pour mesurer la continuité de la fourniture d'électricité. Il représente le temps moyen d'interruption de fourniture d'électricité en minute par an constaté par client.

Commission Locale d'Energie (CLE)	Critère B HIX Hors RTE/minute
BRINON-SUR-BEUVRON	236.22
CERCY-LA-TOUR	385.70
CHALLUY-SERMOISE	53.23
CHATEAU-CHINON	161.54
CLAMECY	94.20
CORBIGNY	52.24
COSNE	76.35
COULANGES-SAINT-ELOI	64.89
DONZY	245.54
DORNES	417.76
DRUY-PARIGNY	225.39
FOURCHAMBAULT	13.52
GUERIGNY	95.02
LA-CHARITE-SUR-LOIRE	114.07
LUZY	168.27
MARS-SUR-ALLIER	186.60
MONTSAUCHE	206.37
NEUVY-SUR-LOIRE	20.80
NEVERS	15.73
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	290.99
SAINT-BENIN-D'AZY	308.10
SAINT-SAULGE	255.77
TANNAY	109.24
VARZY	66.11
VILLAPOURCON	239.35



Présentation de l'état des lieux des bornes de recharges 22 kw sur la Nièvre en 2022



46 bornes

Coût de la recharge

Coût de la recharge		Utilisateurs bornes
Tarifs de jour	06h - 00h	0.40 € / kWh
	<i>Au-delà de 2h de charge</i>	
	<i>1^{ère} heure de dépassement</i>	<i>0.08 € / min</i>
	<i>>2^{ème} heure de dépassement</i>	<i>0.16€ / min</i>
Tarifs de nuit	00h - 06h	0.25 € / kWh



TRANSITION ENERGETIQUE

Présenté par Morgan Zecchel



Le cadastre solaire de la Nièvre

L'énergie plus que jamais au cœur de l'aménagement
et le développement de vos collectivités :
bâtiments publics, énergies renouvelables, urbanisme...



Accessible à tous

**VOTRE TOITURE A-T-ELLE
DU POTENTIEL SOLAIRE ?**

DÉCOUVREZ-LE EN UN CLIC!



CADASTRE SOLAIRE DES TOITURES DE LA NIÈVRE



Quels enjeux ?

Un outil cartographique de sensibilisation aux panneaux solaires

Un premier niveau d'information → Ce n'est pas une étude d'opportunité

Deux parcours principaux :

- Produire et revendre l'électricité ;
- Couvrir une partie de sa consommation



Attention au démarchage à domicile :

Le SIEEEN et les acteurs publics de la Nièvre ne cautionnent aucun démarchage commercial et vous encourage toujours à prendre le temps de demander plusieurs devis.



Comment y accéder ?

- Accès depuis le Portail Cartographique sur

<https://www.sieeen.fr/>

The screenshot shows the homepage of the SIEEEN website. At the top left is the logo for 'sien énergies solidaires'. To its right, a navigation bar contains the text 'Freshmile - Réseau de bornes de charges électrique nivernais' with a car icon and a button 'Accéder au site'. Further right are buttons for 'Faire une réclamation', font size controls 'A+' and 'A-', a search bar with the placeholder 'Je recherche...', and a 'MZECHEL' button. Below this is a main menu with links: 'ACCUEIL', 'ACTUALITÉS', 'LE SIEEEN', 'NOS MISSIONS', 'MÉDIAS', and 'CONTACT'. The main content area features two large cards: 'PORTAIL Carto' on the left, which includes a map of the region and lists services like 'Cadastre solaire', 'Bornes de recharges', 'Portail Usager', and 'Urbanisme...'; and 'GALERIE Photo' on the right, showing a night photograph of a bridge over a river. Below these cards is a green button with left and right arrows and the text 'Voir toutes les actualités'. At the bottom right is a 'L'Agenda' section for '19 SEP WEBINAIRE GÉOTHERMIE' with the subtext 'Le SIEEEN et le Réseau AGITE, acteurs de la transition...' and a 'Voir' link. A row of icons representing various energy and environmental themes is at the very bottom.



Un kit de communication à disposition

Un kit de communication a été réalisé pour appuyer les collectivités locales dans leur rôle de relai de l'information sur l'existence du cadastre solaire :

- Un flyer ;
- Un visuel Web ;
- Une plaquette ;
- Une affiche ;
- Un communiqué de presse.



Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Qu'est-ce qu'une zone d'accélération ?

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, vise à :

Mettre en place une cartographie des potentiels de développement des énergies renouvelables sur le périmètre de sa commune

→ **Tout type d'énergie** (éolien, photovoltaïque, chaleur, géothermie, méthanisation...)

La commune, chef de file de la détermination de ces zones



Quels enjeux à déterminer ces zones ?

La livraison des zones d'accélération : Une première échéance trop courte le 31/12/2023

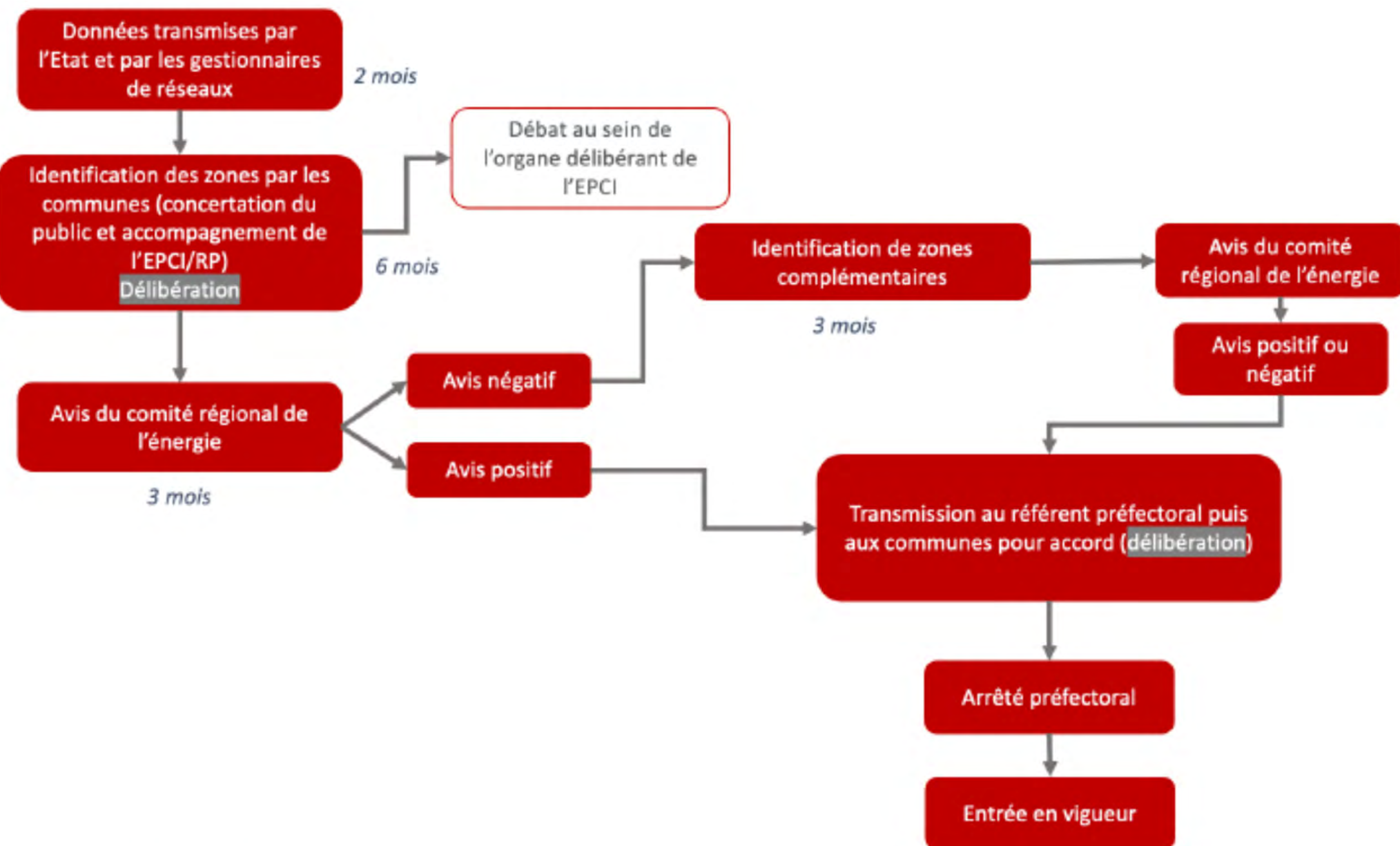
Les enjeux de la définition de ces zones :

S'interroger sur l'implantation de projets d'énergies renouvelables sur sa commune. Si un projet devait émerger, où est-ce que cela semblerait le plus pertinent ?

Une fois, ces zones définies et validées → Cela permettra de **définir des zones d'exclusion** au sein des documents d'urbanisme



Les différentes étapes



Comment renseigner ces zones ?

Comment faire ?

Un site unique pour renseigner les zones d'accélération une fois validées :

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

La mise à disposition de données par le SIEEEN

Le SIEEEN va mettre à disposition des données concernant les contraintes réglementaires pertinentes (zones de captage d'eau potable, zones inondables, zones monuments historiques, zones ZNIEFF 1 et 2, etc...).

Ces données seront accessibles à l'ensemble des communes ayant déjà un accès à GéoSIEEEN.





énergies solidaires